



Avenant aux règles de sélections slalom 2026 et

Principes de la sélection olympique 2028

A. La sélection 2026

Conformément aux règles de sélection 2026, la proposition de sélection est arrêtée comme suit :

- ◆ Kayak Cross
 - Sélections des 2 premiers sportifs en kayak homme (1 présélectionné)
 - Sélection de la 1^{ère} sportive en kayak dame (2 présélectionnées)
-
- ◆ Slalom
 - Sélection des 2 premiers sportifs en kayak homme (1 présélectionné)
 - Sélection des 2 premiers sportifs en canoë homme (1 présélectionné)
 - Sélection des 3 premières sportives en kayak dame
 - Sélection des 3 premières sportives en canoë dame

Tableau des athlètes proposés à la sélection senior :

EPREUVE	1 ^{er} athlète proposé	2 ^{ème} athlète proposé	3 ^{ème} athlète proposé
Kayak cross dames	Angèle Hug	Camille Prigent	1 ^{ère} du classement des courses de sélection kayak cross
Kayak cross hommes	Mathurin Madoré	1 ^{er} du classement des courses de sélection kayak cross	2 ^{ème} du classement des courses de sélection kayak cross
Canoë dames	1 ^{ère} des courses de sélection slalom	2 ^{ème} des courses de sélection slalom	3 ^{ème} des courses de sélection slalom
Canoë hommes	Nicolas Gestin	1 ^{er} des courses de sélection slalom	2 ^{ème} des courses de sélection slalom
Kayak dames	1 ^{ère} des courses de sélection slalom	2 ^{ème} des courses de sélection slalom	3 ^{ème} des courses de sélection slalom
Kayak hommes	Titouan Castryck	1 ^{er} des courses de sélection slalom	2 ^{ème} des courses de sélection slalom

Pour rappel, les athlètes présélectionnés ne comptent pas dans le classement des sélections.



B. Les attendus de résultats sur les compétitions internationales 2026

- ◆ Objectifs sportifs 2026 de l'Équipe de France :
 - Gagner des titres et des médailles aux Jeux Olympiques de Los Angeles 2028.
 - Obtenir les quotas olympiques, prioritairement lors de la phase 1 du système de qualification.
- ◆ Évaluation des performances :

Une analyse des résultats sera réalisée à l'issue du Championnat du monde d'Oklahoma afin d'envisager d'éventuels ajustements de la sélection pour la fin de saison internationale 2026. Cette analyse portera sur :

- Les 3 premières Coupes du monde ;
- Le Championnat du monde.

Elle permettra de confirmer ou d'ajuster la sélection pour la fin de saison 2026.

Principes d'analyse :

- La sélection pourra être réévaluée en cas de résultats en deçà des objectifs de l'Équipe de France ;
- La capacité d'un athlète à s'engager dans le projet de performance et à progresser sera prise en compte.

Remplacement éventuel :

Le remplacement d'un athlète pourra être proposé, sans ordre de priorité, au regard des éléments suivants :

- Des résultats d'athlètes à fort potentiel ;
- Du classement mondial ;
- Des résultats aux sélections nationales 2026 ;
- Des performances internationales antérieures ;
- Des résultats aux Championnats du monde U18 et U23.

Dans ce cadre, les stratégies individuelles (de spécialisation ou de doublage) pourront être ajustées dans une logique de recherche de performance.

Un échange sera organisé entre l'athlète, l'entraîneur national référent et la Direction Technique Nationale, afin de garantir la cohérence du projet sportif.

C. Les principes de pré-sélection pour la saison 2027

La pré-sélection pour la saison 2027 reposera notamment sur les critères suivants :

- Obtention d'une médaille individuelle au Championnat du monde 2026 dans la limite de deux athlètes, attestant de la capacité à performer lors de l'échéance majeure ;



- Victoire sur l'une des deux Coupes du monde comptant pour l'OQR (classement de qualification olympique), démontrant une capacité à gagner et à optimiser son positionnement dans ce classement ;
- Analyse du classement (OQR) à l'issue de la saison internationale senior 2026 réalisée par le comité de sélection.
- Organisation de sélections nationales au printemps 2027 afin de compléter la composition de l'Équipe de France senior 2027.

D. Les grands principes de sélection olympique 2028

- ◆ La sélection olympique 2028 repose sur les principes suivants :
 - Privilégier une sélection anticipée dès fin 2027 afin d'optimiser la préparation sur le site olympique dans les épreuves où le quota aura été obtenu ;
 - Évaluer prioritairement la capacité à gagner et à obtenir des podiums lors des compétitions internationales de référence ;
 - Maintenir la possibilité d'une sélection nationale en 2028 si les critères internationaux ne sont pas remplis ou si les quotas ne sont pas obtenus lors de la phase 1 de l'OQR ;
 - Adapter les stratégies de préparation et de sélection en fonction des catégories et des épreuves.
- ◆ Les compétitions de référence :

Le comité de sélection s'appuiera notamment sur les résultats obtenus lors :

- De la Coupe du Monde de Lee Valley (GBR) en 2027 ;
- Du Championnat du monde de la Seu de Urgell (ESP) en 2027.

Ces références pourront être ajustées en fonction de l'évolution du calendrier et du niveau de la concurrence internationales.

- ◆ Les sélections nationales 2028 :

Des sélections nationales seront organisées en 2028 dans les épreuves et les catégories ne répondant pas aux critères internationaux définis ci-dessus.

Elles pourront servir de support à :

- La sélection olympique ;
- La recherche des éventuels quotas manquants ;
- La désignation des remplaçants ;

- ◆ La composition du comité de sélection :

Le comité de sélection est composé de :

- Julien Issoulié, Directeur technique National ;
- Nicolas Laly, Directeur sportif ;
- Marianne Agulhon, Manager slalom ;
- Vincent Redon, Entraîneur en charge du projet olympique.